



Dispositif régional FP7

Soutien au montage de projets de recherche européens



Qu'est-ce que le Dispositif FP7 ?

Dispositif de cofinancement des phases de montage de projets européens qui vise à :

- Soutenir les chercheurs bretons désireux de s'impliquer dans des projets européens.
- Développer et renforcer la recherche opérée en Bretagne dans l'espace européen de la recherche (EER).

Qui peut soumettre une demande ?

- Établissements publics d'enseignement supérieur implantés en Bretagne.
- Grands organismes publics de recherche implantés en Bretagne.

Quels sont les financements disponibles ?

Financement du montage d'une proposition de projet (participation ou coordination) dans le cadre du 7ème Programme Cadre pour la Recherche et le Développement Technologique (PCRD / FP7) à hauteur de **75 % des coûts éligibles**.

Coûts éligibles

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- salaires et charges sociales (personnels contractuels non titulaires) ;- frais d'études, de prestations de services réalisées par des entités extérieures à l'organisme, donnant lieu à facturation ;- frais de déplacement ou de mission, dans le strict cadre du projet ;- frais liés à l'organisation en Bretagne par le laboratoire bénéficiaire de réunions préparatoires ou de concertation liées au projet européen. | <ul style="list-style-type: none">→ encourus sur une période maximale de 12 mois,→ à compter de la date de notification de l'arrêté (acceptation du projet de montage). |
|---|--|

Montant de l'aide

Jusque 30 000 € par projet, à hauteur de 75 % des coûts éligibles du montage.

Critères d'évaluation des propositions ?

- Caractère structurant et effet d'entraînement du projet ;
- Intérêt scientifique et technique du projet au regard des priorités régionales ;
- Degré d'implication du laboratoire candidat dans le cadre du projet européen visé ;
- Engagement d'un dépôt de projet.

CALENDRIER 2010

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment sur l'extranet recherche du Conseil Régional et sont instruits selon les dates des commissions permanentes du Conseil Régional.

Prenez contact avec les ingénieurs de la Mission pour le développement européen de la recherche en Bretagne (coordonnées ci-dessous) pour connaître les délais d'instruction et pouvoir faire correspondre au mieux votre date de dépôt avec le calendrier des appels à projets de la Commission Européenne.

Procédure de soumission des propositions

Comment ?

Les soumissions se font exclusivement en ligne sur l'[extranet de la Région Bretagne](#) (adresse ci-dessous) + envoi des originaux des lettres de saisine et d'engagement par courrier postal.

Qui ?

L'établissement de rattachement du porteur de projet soumet les dossiers au Conseil Régional.

Quoi ?

Le dossier de demande se compose des 3 éléments suivants :

1. Formulaire de demande
2. Fiche budget
3. Lettres officielles d'engagement et de saisine

Des modèles de ces quatre documents sont disponibles sur l'extranet recherche de la région.

Où obtenir de l'aide ou des informations supplémentaires ?

Mission pour le développement de la recherche en Bretagne (UEB)

Rennes

Alice RUCZINSKI
Tel: +33 2 23 23 65 55
Email: alice.ruczinski@ueb.eu

Brest

Lucie ROA
Tel: +33 2 98 01 82 23
Email: lucie.roa@ueb.eu

Extranet Recherche de la Région Bretagne

<https://xnet1.region-bretagne.fr/Recherche>

Pour en savoir plus sur la politique régionale de renforcement de la recherche

www.bretagne.fr/internet/jcms/l_22843/renforcer-la-recherche

Les informations contenues dans cette fiche sont
un résumé des dispositions propres au dispositif Bretagne FP7 contenues dans
l'Avis 2010 – Bretagne FP7 & SAD, seul document valide juridiquement.
(Disponible sur l'extranet Recherche)